



EXTRAITS DES
DU COMITE SYNDICAL
DU 24 SEPTEMBRE 2024

Délibération n°2024-23

Publié le 12/10/24

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 095-259500288-20240924-2024_23-DE

Berger
Levrault

OBJET :
*Les exonérations de la
TEOM 2025*

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux du syndicat TRI OR à Champagne sur Oise, à dix-neuf heures, sous la Présidence de M. Olivier LESUEUR, Président du syndicat TRI OR.

**DATE DE LA
CONVOCAION**
18 septembre 2024

Étaient présents :

	Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	Mmes BOCOBZA, DREUX, RIAND, SAVY, TIGHLIT, déléguées titulaires MM ALATI, CHEVALLIER, PICHERY, TURBAN, délégués titulaires
NOMBRE DE DELEGUES	Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Mmes BORGNE, FRAISSE, GIRARD, PERINI, PETIT, déléguées titulaires MM DECOMBAS, FALLOT, FOUR, FOURMENT, LESUEUR, PINSSON, REBEYROLLE, VAUZELLE, délégués titulaires
En exercice : 56		
Présents : 33	Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Mmes BOQUET, SALBERT, SOREL-FREZON, déléguées titulaires MM BOUDER, CHAMBERT, COHEN, DELAIS, KISLING, MACE, SANTERO délégués titulaires
Votants : 33		
	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	M. BROS, délégué titulaire

Absents excusés : M. Aparicio (Beaumont sur Oise), M. Allonge (Asnières sur Oise), M. Debuysscher (Baillet en France), M. Dupont (Frouville), M. Freixo (Villaines sous Bois), M. Garbe (Bruyères sur Oise), M. Hestin (Chauvry), M. Mazurier (Maffliers), M. Weifenbach (Presles)

Assistaient également à la réunion : Séverine LE BLANC, Sonia ANSEAUME

Secrétaire de séance : François DELAIS

Commune non représentée : Baillet en France, Bruyères sur Oise, Maffliers, Montsout, Villaines sous Bois

LES DEMANDES D'EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES AU TITRE DE 2025

Publié le 12/10/24

Exposé :

Le Vice-Président en charge des finances prend la parole et expose le rapport adressé aux membres du Comité Syndical.

Depuis l'institution de la TEOM par le syndicat en 2002, ce dernier délibère sur les exonérations demandées par les établissements professionnels qui possèdent dans nos communes du foncier bâti et qui organisent eux-mêmes l'élimination de leurs déchets.

Le principe retenu est le suivant : chaque commune et/ou communauté de communes fait part au comité syndical de sa position sur les demandes formulées par ces professionnels. Pour les territoires qui ont choisi de les exonérer, le critère d'éligibilité est celui de l'autonomie de l'entreprise concernée à l'égard du service, conditionné à la production d'une attestation de prise en charge de leurs déchets par un prestataire agréé.

La délibération doit intervenir avant le 15 octobre d'une année pour être applicable à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante (art. 1639 A bis – II. 1 du CGI).

Décision :

Le Comité Syndical,

CONSIDERANT les demandes d'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères reçues au syndicat TRI OR ;

CONSIDERANT les avis favorables des communautés de communes sur ces demandes ;

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EXONERE de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III du CGI, pour l'année 2025, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants :

- Communauté de Communes Carnelle Pays de France

Commune de situation du local	Entreprises exploitant le local	Adresses ou situation du local	Propriétaire (Nom et Adresse) - Siège social
Asnières sur Oise	Fondation Royaumont	Abbaye de Royaumont	Asnières sur Oise
Asnières sur Oise	Camping les Princes	Route des Princes	SCI BCCI 35 5ème avenue 60260 Lamorlaye
Asnières sur Oise	Le Parc des Grands Clos (camping)	12 route d'Asnières sur Oise	Le Parc des Grands Clos 12 route d'Asnières 95270 Asnières sur Oise
Baillet en France	Truffaut	RN1 - La Croix Verte	Siège social: 2 avenue des Parcs 91090 Lisses
Montsault	LEROY MERLIN	11/13 Route Nationale 1	siège social : Rue Chanzy 59260 LEZENNES
Viarmes	Carrefour Market	12 routes de Viarmes	Carrefour Market - 5 rue Jean Mermoz CS50764 Courcouronnes
Villaine sous Bois	AA Motors	12 route de Viarmes	Courtoise Motors 14 avenue Vert Galant 95310 Saint Ouen L'Aumone n° Propriétaire 660 M00072W

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

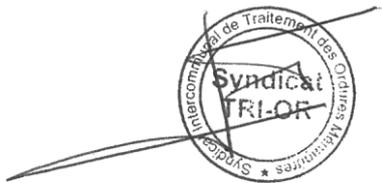


ID : 095-259500288-20240924-2024_23-DE

• Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts

Commune de situation du local	Entreprises exploitant le local	Adresses ou situation du local	Propriétaire (Nom et Adresse) - Siège social
L'Isle Adam	Le Holloco	Bd Napoléon 1er BP023	siège social 403 route de Conflans BP50092 95223 Herblay Cedex
L'Isle Adam	SAS EVOLIA (clinique vétérinaire)	43 avenue du Chemin Vert	L'ISLE ADAM
L'Isle Adam	Hypermarché CARREFOUR	Le Grand Val	rue Jean Mermoz ZAE Saint Guénault BP 75 91002 Evry Cedex
L'Isle Adam	société DECATHLON	ZAC Le Grand Val	Direction Administrative et financière 4 bd de Mons PB 10171 59653 Villeneuve d'Ascq Cedex
L'Isle Adam	Syndicat des Copropriétaires du Centre Com le Grand Val Géré par SGGV	1 boulevard de Tilsit	syndicat de copropriété dc multi propriétaires, représenté par SGGV le syndic, siège SGGV : ZAC du pont des Rayons, ilot B, 95290 L'Isle Adam
L'Isle Adam	SCI DU GRAND VAL ILOT B chez SGGV	Centre commercial le Grand Val- rue Tilsit Ilot B (bâtiment abritant picard, dekra, speedy, boulangerie rouget, animalis, cave du Portugal)	Propriétaire : SCI Grand Val Ilot B, 9 rue du Général Leclerc 95310 Saint Ouen l'Aumone
L'Isle Adam	SCI B 50	zone d'activité commerciale du Pont des Rayons Ilot B Bât B50 - Le Grand Val (bâtiment abritant Celio, Afflelou, Etam)	Propriétaire : SCI B50, ZAC du Pont des Rayons, Ilot B, Bât B50 95290 L'Isle Adam
L'Isle Adam	SPACIA chez SGGV	Rue du Niemen (bâtiment abritant DARTY et LECLERC DRIVE)	Propriétaire : SPACIA , 20 boulevard de Tilsit 95290 L'Isle Adam
L'Isle Adam	Sté de Gestion du Grand Val concerne SDC Alexandre 1er	Centre commercial le Grand Val (bâtiment abritant bureau valley, neuf, sushi sushi, ect)	syndicat de copropriété dc multi propriétaires, représenté par SGGV le syndic, siège SGGV : ZAC du pont des Rayons, ilot B, 95290 L'Isle Adam
L'Isle Adam	SPACIA and CIE chez SGGV	chez SGGV Centre commerciale le Grand Val lots 1-8-10-12-14-16-18-20 boulevard de Tilsit	Propriétaire : SPACIA 20 boulevard de Tilsit 95290 L'Isle Adam

Le Président du Syndicat TRI-OR
Olivier LESUEUR



Le Secrétaire
François DELAIS



EXTRAITS DES DU COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

Délibération n°2024-24

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 095-259500288-20240924-2024_24-DE

Berger
Levrault

OBJET :
*Le rapport d'activité
2023*

**DATE DE LA
CONVOCATION**
18 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux du syndicat TRI OR à Champagne sur Oise, à dix-neuf heures, sous la Présidence de M. Olivier LESUEUR, Président du syndicat TRI OR.

Etaient présents :

	Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	Mmes BOCOBZA, DREUX, RIAND, SAVY, TIGHTLIT, déléguées titulaires Mme LUCHIER, déléguée suppléante MM ALATI, CHEVALLIER, PICHERY, TURBAN, délégués titulaires
NOMBRE DE DELEGUES	Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Mmes BORGNE, FRAISSE, GIRARD, PERINI, PETIT, déléguées titulaires MM DECOMBAS, FALLOT, FOUR, FOURMENT, LESUEUR, PINSSON, REBEYROLLE, VAUZELLE, délégués titulaires
En exercice : 56		
Présents : 34	Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Mmes BOQUET, SALBERT, SOREL-FREZON, déléguées titulaires MM BOUDER, CHAMBERT, COHEN, DELAIS, KISLING, MACE, SANTERO délégués titulaires
Votants : 34		
	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	M. BROS, délégué titulaire

Absents excusés : M. Aparicio (Beaumont sur Oise), M. Allonge (Asnières sur Oise), M. Debuyscher (Baillet en France), M. Dupont (Frouville), M. Freixo (Villaines sous Bois), M. Garbe (Bruyères sur Oise), M. Hestin (Chauvry), M. Mazurier (Maffliers), M. Weifenbach (Presles)

Assistaient également à la réunion : Séverine LE BLANC, Sonia ANSEAUME

Secrétaire de séance : François DELAIS

Commune non représentée : Baillet en France, Bruyères sur Oise, Montsoul, Villaines sous Bois

LE RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Exposé:

Le Vice-Président en charge de la communication, Monsieur Thierry Pichery, prend la parole:

En application des articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel a trois objectifs :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets;
- inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Le rapport d'activité 2023 est distribué en séance, et pour les délégués absents, il sera transmis par voie postale.

Décision:

Le Comité Syndical,

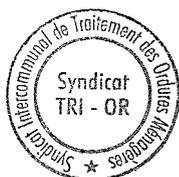
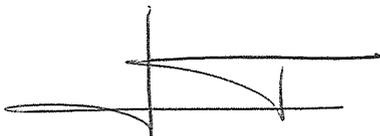
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité Syndical exposé par Monsieur Thierry Pichery ;

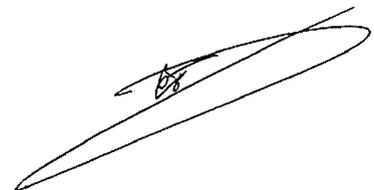
Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

PREND ACTE du rapport d'activité 2023.

Le Président du Syndicat TRI-OR
Olivier LESUEUR



Le Secrétaire
François DELAIS





EXTRAITS DES
DU COMITE SYNDICAL
DU 24 SEPTEMBRE 2024
Délibération n°2024-25

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 095-259500288-20240924-2024_25-DE



OBJET :
*Adhésion du syndicat
à AMORCE*

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux du syndicat TRI OR à Champagne sur Oise, à dix-neuf heures, sous la Présidence de M. Olivier LESUEUR, Président du syndicat TRI OR.

**DATE DE LA
CONVOCATION**
18 septembre 2024

Etaient présents :

	Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	Mmes BOCOBZA, DREUX, RIAND, SAVY, TIGHLIT, déléguées titulaires Mme LUCHIER, déléguée suppléante MM ALATI, CHEVALLIER, PICHERY, TURBAN, délégués titulaires
NOMBRE DE DELEGUES	Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Mmes BORGNE, FRAISSE, GIRARD, PERINI, PETIT, déléguées titulaires MM DECOMBAS, FALLOT, FOUR, FOURMENT, LESUEUR, PINSSON, REBEYROLLE, VAUZELLE, délégués titulaires
En exercice : 56		
Présents : 34	Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Mmes BOQUET, SALBERT, SOREL-FREZON, déléguées titulaires MM BOUDER, CHAMBERT, COHEN, DELAIS, KISLING, MACE, SANTERO délégués titulaires
Votants : 34		
	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	M. BROS, délégué titulaire

Absents excusés : M. Aparicio (Beaumont sur Oise), M. Allonge (Asnières sur Oise), M. Debuysscher (Baillet en France), M. Dupont (Frouville), M. Freixo (Villaines sous Bois), M. Garbe (Bruyères sur Oise), M. Hestin (Chauvry), M. Mazurier (Maffliers), M. Weifenbach (Presles)

Assistaient également à la réunion : Séverine LE BLANC, Sonia ANSEAUME

Secrétaire de séance : François DELAIS

Commune non représentée : Baillet en France, Bruyères sur Oise, Montsourt, Villaines sous Bois

ADHESION DU SYNDICAT A AMORCE

Exposé :

Le Vice-Président en charge de l'administration prend la parole et expose le rapport adressé aux membres du Comité Syndical :

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Ainsi, pour bénéficier de ce réseau d'experts, le syndicat propose d'adhérer à l'association AMORCE, à compter de l'année 2024, au titre de la compétence des déchets ménagers.

Un appel à cotisation annuel est envoyé chaque année par l'association, les tarifs de cotisation étant votés lors de l'Assemblée générale de l'année précédente. Pour 2024, 50% du montant de la cotisation seraient facturés au syndicat, soit 650,72 € (1 301,44 € en année pleine).

Le syndicat doit désigner un représentant titulaire pour représenter le syndicat Tri-Or dans les diverses instances de l'association, et un représentant suppléant. Les membres du Bureau propose de nommer le Vice-Président en charge de la stratégie et du développement du syndicat, représentant titulaire ainsi que le Président représentant suppléant.

Décision :

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

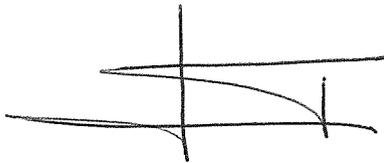
VU les statuts de l'association AMORCE ;

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité Syndical exposé par Monsieur François Delais ;

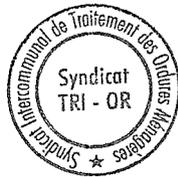
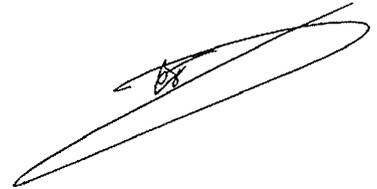
Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **ADHERE** à l'association AMORCE au titre de la compétence Déchets Ménagers
- **DESIGNE** Monsieur Le Vice-Président en charge de la stratégie et du développement pour représenter le Syndicat Tri Or en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur le Président en tant que suppléant,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion
- **INSCRIT** la cotisation correspondante dans son budget.

Le Président du Syndicat TRI-OR
Olivier LESUEUR



Le Secrétaire
François DELAIS





EXTRAITS DES
DU COMITE SYNDICAL
DU 24 SEPTEMBRE 2024

Délibération n°2024-26

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 095-259500288-20240924-2024_26-DE

Berger
Levrault

OBJET :
*Dépôt dossier soutien
auprès du CD95*

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux du syndicat TRI OR à Champagne sur Oise, à dix-neuf heures, sous la Présidence de M. Olivier LESUEUR, Président du syndicat TRI OR.

**DATE DE LA
CONVOCATION**
18 septembre 2024

Etaient présents :

	Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	Mmes BOCOBZA, DREUX, RIAND, SAVY, TIGHLIT, déléguées titulaires Mme LUCHIER, déléguée suppléante MM ALATI, CHEVALLIER, PICHERY, TURBAN, délégués titulaires
NOMBRE DE DELEGUES	Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Mmes BORGNE, FRAISSE, GIRARD, PERINI, PETIT, déléguées titulaires MM DECOMBAS, FALLOT, FOUR, FOURMENT, LESUEUR, PINSSON, REBEYROLLE, VAUZELLE, délégués titulaires
En exercice : 56		
Présents : 34	Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Mmes BOQUET, SALBERT, SOREL-FREZON, déléguées titulaires MM BOUDER, CHAMBERT, COHEN, DELAIS, KISLING, MACE, SANTERO délégués titulaires
Votants : 34		
	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	M. BROS, délégué titulaire

Absents excusés : M. Aparicio (Beaumont sur Oise), M. Allonge (Asnières sur Oise), M. Debuyscher (Baillet en France), M. Dupont (Frouville), M. Freixo (Villaines sous Bois), M. Garbe (Bruyères sur Oise), M. Hestin (Chauvry), M. Mazurier (Maffliers), M. Weifenbach (Presles)

Assistaient également à la réunion : Séverine LE BLANC, Sonia ANSEAUME

Secrétaire de séance : François DELAIS

Commune non représentée : Baillet en France, Bruyères sur Oise, Montsout, Villaines sous Bois

DEPOT D'UN DOSSIER AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS EN FAVEUR DE LA CREATION

Exposé :

Le Vice-Président en charge de la stratégie et du développement, Frédéric Fallot, prend la parole et expose le rapport adressé aux membres du comité syndical :

Le Conseil Départemental a lancé un appel à projets en faveur de la création et l'extension de déchetteries publiques accueillant les déchets des professionnels s'adressant aux Syndicats intercommunaux et aux EPCI à fiscalité propre ayant la compétence de la collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés du Val d'Oise.

Le soutien du Département sera accordé sous la forme d'une subvention aux dépenses retenues éligibles (les travaux de génie civil et les équipements) selon les modalités suivantes :

- Taux d'aides de 30% des dépenses éligibles HT
- Plafond d'aide de 400 000 €

Les dates limites du calendrier de l'appel à projets sont les suivantes :

- Dépôt du dossier : 31 octobre 2024
- Lancement des travaux au plus tard dans les 3 ans
- 5 ans pour solder le projet

Le projet d'extension de la déchetterie de Viarmes s'inscrit parfaitement dans le cadre de cet appel à projet. Ainsi, dans l'attente de la fin de la procédure d'acquisition de la parcelle, après confirmation de la faisabilité des travaux sous les lignes hautes tensions par un Bureau d'études, il est proposé de lancer une pré-étude pour nous permettre de déposer un dossier constitué des esquisses, des travaux d'investissement et du coût. Les dépenses de la pré-étude (8 695€ HT) seront incluses dans les dépenses éligibles du dossier.

Décision :

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le souhait du Syndicat Tri Or de déposer un dossier auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide à la création et l'extension de déchetteries publiques accueillant les déchets professionnels ;

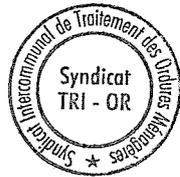
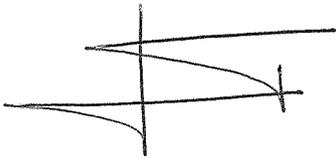
Après examen du rapport adressé aux membres du Comité Syndical exposé par Monsieur Frédéric Fallot ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **APPROUVE** la réalisation d'une étude préalable au projet d'extension de la déchetterie de Viarmes, avec pour son élaboration l'accompagnement d'un bureau d'études après consultation ;

- **APPROUVE** la réponse à l'appel à projets « création et extension de déchetteries publiques accueillant les déchets des professionnels en Val d'Oise » lancé par le Conseil Départemental du Val d'Oise ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier de candidature et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Président du Syndicat TRI-OR
Olivier LESUEUR



Le Secrétaire
François DELAIS

